



Les ingénieurs des TPE exigent une réforme statutaire à la hauteur des responsabilités et des fonctions exercées !

La commission exécutive, réunie les 9 et 10 avril 2009,

Rappelle le discours du ministre sur les enjeux d'aménagement et de développement durables des territoires relevant de son ministère et sur son besoin d'une capacité d'analyse, de conseil, d'évaluation, de conception, de contrôle et d'expertise à haut potentiel scientifique et technique ;

Rappelle que les ingénieurs des TPE constituent la majeure partie de l'encadrement technique du MEEDDAT et qu'ils se sont toujours investis dans la mise en œuvre des réformes ministérielles successives et pour la défense du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires;

Rappelle le courrier du Cabinet du MEEDDAT du 30 octobre 2008 demandant à la DRH, sous couvert du secrétaire général, l'ouverture d'un nouveau chantier statutaire portant notamment sur la transformation en grade de l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef ;

Rappelle sa revendication d'un statut inter-fonctions publiques à trois niveaux de grades pour le corps des ingénieurs des TPE permettant une réelle fluidité entre employeurs publics. Ce statut devra conforter les garanties collectives de gestion au service de la construction de parcours riches et dynamiques et du développement des compétences, pour répondre aux besoins du service public ;

Rappelle que l'élaboration et la concrétisation de ce nouveau statut sont un préalable avant toute ouverture d'un chantier de fusion avec d'autres corps d'ingénieurs, dont les ingénieurs des TPE se disent prêts à débattre, sous réserve que ce statut à 3 grades offre les garanties revendiquées en termes indiciaire, indemnitaire et de gestion ;

Exige dans ce cadre une véritable revalorisation de la grille indiciaire du 1^{er} niveau de grade et la transformation en grade, atteignant le hors-échelle B, de l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef, juste reconnaissance des fonctions et des responsabilités exercées et nécessaire à la fluidité entre les fonctions publiques;

Exige que ce nouveau statut soit accompagné d'une légitime revalorisation du régime indemnitaire de 40 points d'ISS pour le 1^{er} grade, 60 points d'ISS pour le 2^{ème} grade et 75 points pour le 3^{ème} grade et des règles de gestion permettant un pyramidage du corps de 60 % au 1^{er} niveau, 25 % au 2^{ème} niveau et 15 % au 3^{ème} niveau de grade.

Dénonce l'indigence des premières hypothèses de travail de l'administration tant statutaires, indemnitaires, indiciaires que de gestion en recul par rapport à la situation actuelle ;

Exige que la DRH propose dans les meilleurs délais un projet de décret statutaire conforme à nos revendications en évacuant les blocages dogmatiques et le défende devant le ministère en charge de la fonction publique en vue d'une publication en 2009 ;

Demande à la cellule de crise de la commission exécutive de faire l'analyse des propositions transmises par l'administration ;

Mandate le bureau national pour conduire les actions nécessaires à l'obtention d'un nouveau statut ;

Informe l'administration que les ingénieurs des TPE fortement mobilisés entrent dans l'action dès à présent.